

REPUBLIQUE DU BENIN

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----

DECRET N° 91-220 du 27 Septembre 1991

portant nomination du Gouverneur et  
du Gouverneur Suppléant de la Répu-  
blique du Bénin au Conseil des Gouver-  
neurs du Fonds Monétaire International.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHER DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;

VU la Loi N°61-41 du 31- Décembre 1962 autorisant l'adhésion de la République du Bénin au Fonds Monétaire International, à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et l'Association Internationale de Développement ;

Le Conseil des Ministre entendu en sa séance du 4 Septembre 1991 ;

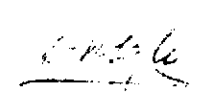
### D E C R E T E :

Article 1er..- Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances est nommé Gouverneur du Fonds Monétaire International pour la République du Bénin.

Article 2..- Monsieur Gilbert MEDJE, Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest est nommé Gouverneur suppléant de la République du Bénin au Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International.

Article 3..- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires ~~sera~~ abrogé et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 Septembre 1991  
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

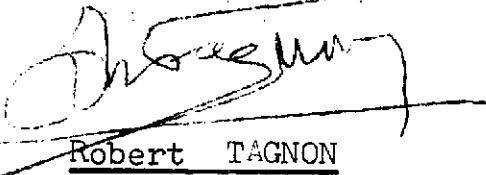
  
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire  
Général de la Présidence de la  
République,

  
Désiré VIEYRA

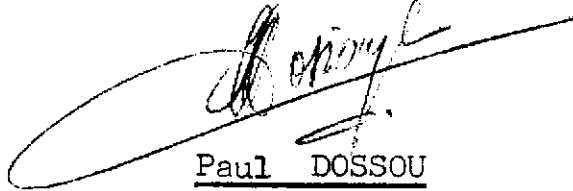
.../...

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MPRE-MF 8 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4  
DB-DCF-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 3 DCCT 1  
GCONB 1 CSM 1 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSES 2 JORB 1.-